



DES INITIATIVES POUR REBONDIR !

Dès le début de la crise, un plan de soutien économique a été mis en place par la communauté de communes. Qu'il s'agisse des aides à la relance économique, du report des loyers, ou encore des dégrèvements d'impôt, la CCEG s'est mobilisée pour accompagner les entreprises, et répondre à une urgence à la fois économique et sociale.

Mis en ligne le 10 septembre 2020

Détail des différentes mesures mises en place:

Le fonds Résilience :

Lancé fin avril par la région Pays de la Loire, avec l'appui de la Banque des Territoires, le Département et l'ensemble des intercommunalités, le Fonds Territorial Résilience constitue un dispositif de soutien aux petites entreprises. Il permet d'octroyer aux entreprises éligibles (entreprises de moins de 10 salariés entre autres) et durement impactées par la crise, des avances de trésorerie à taux zéro. Le fonds socle est constitué selon un calcul de 2 € / habitant pour la Région, la Banque des Territoires et le Département. En tant qu'intercommunalité la CCEG a bien sûr participé à ce plan de soutien et a même fait le choix d'un abondement à hauteur de 4 € / habitant soit une enveloppe de 250 000 €. Cet été près de 20 entreprises ont déposé un dossier pour obtenir une avance sur trésorerie.

Le prêt d'honneur et remboursement différé ILAN :

La plateforme ILAN, Initiative Loire Atlantique Nord, qui regroupe les territoires d'Erdre & Gesvres, Blain, Nozay et Chateaubriant-Derval accorde des prêts d'honneur à taux 0 % aux créateurs d'entreprises, pour un financement en amont ou au développement de l'activité (prêt croissance). ILAN peut accorder - sur dossier - aux porteurs de projets un prêt de 1 000 à 40 000 €.

Pour contribuer activement à la relance post Covid, ILAN a mis en place en plus de son fonds habituel, un Fonds Ressort, qui permettra aux créateurs ou repreneurs d'entreprises, de différer de 3 à 6 mois le remboursement de leur prêt, ou bien de solliciter une nouvelle aide jusqu'à 5 000 € sous forme d'avance, toujours à taux 0 % et remboursable sur 24 mois.

Report des loyers :

Afin de favoriser l'activité artisanale et la création d'entreprises, la CCEG loue 5 ateliers relais intercommunaux et 3 bureaux. Là aussi, afin de soutenir financièrement ces jeunes structures, la CCEG accordera aux locataires qui le souhaitent un report des loyers.

L'exonération partielle de la CFE

C'est une des mesures phares pour soutenir les entreprises locales du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'évènementiel très impactées par la crise.

Concrètement plus de 180 entreprises du territoire vont bénéficier d'un dégrèvement de 2/3 du montant de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 2020.

Celles-ci ne paieront qu'un tiers de ladite cotisation, un autre tiers sera pris en charge par CCEG et le dernier tiers par l'Etat. Pour la Communauté de Communes, l'effort financier s'estime entre 51 000 et 66 000 €.

Pour plus de détails sur ces aides contactez le service Développement économique et emploi de la CCEG au 02 40 12 32 91 ou economie@cceg.fr



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00